BADMINTON CLUB
STE MAURE DE TNE
Mairie
Place du Maréchal Leclerc
37800 STE MAURE DE TOURAINE
Mail : smdt.bad@gmail.com
Site : smdt-bad.fr

COMPLEMENT REGLEMENT
TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES
SIMPLES

Samedi 28 mars 2020 : Poussins, benjamins et juniors
Dimanche 29 mars 2020 : Minimes et cadets

Gymnase de la Manse – Rte du Louroux – 37800 STE MAURE DE TNE

REGLEMENT

La compétition se déroule selon les règles de la FFBAD. En outre, chaque joueur a pris connaissance du règlement officiel CODEP 37 applicable pour les TDJ et en accepte les dispositions.

Les volants plumes homologués FFBAD sont à la charge des joueurs, à parité (volants officiels : babolat grade 4).

Conformément aux directives de la FFBAD, une tenue correcte sera exigée sur les terrains (les survêtements, débardeurs, cyclistes et autres bermudas étant prohibés pendant les matchs).

Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.

Le coaching n'est autorisé que pendant les pauses à 11 points ou entre les sets (interdit pendant le déroulement du match).

Les joueurs devront se faire pointer, dès leur arrivée dans la salle. Ils devront impérativement être accompagnés d'une personne majeure présente pendant toute la durée de présence du jeune sur les terrains.

JA : Mathieu POYANT
GEO : En cours de recrutement

LIEU DE LA COMPETITION

La compétition aura lieu au gymnase de la Manse – Rte du Louroux – 37800 Sainte-Maure de Touraine.

HORAIRES DE LA COMPETION

Samedi 28 mars 2020 : à partir de 8 h pour les catégories poussins, benjamins et juniors.
Dimanche 29 mars 2020 : à partir de 8 h pour les catégories minimes et cadets.

Présence du joueur limitée à 5 heures à compter de l'horaire prévu du 1er match.

Selon le nombre d'inscrits, des catégories complètes ou partielles pourront être déplacées, en accord avec le Juge Arbitre. En revanche, les joueurs cadets et juniors ne seront pas convoqués avant 12h30 le samedi.

LES TABLEAUX

Catégories : Poussins (possibilité de sur-classement en benjamins)
Benjamins
Minimes
Cadets
Juniors

Tournoi de simples uniquement.
Les tableaux se déroulement en poule unique sous forme de TOP selon le classement CPPH.
Le nombre de matchs est limité à 140 par jour.

INSCRIPTIONS

Elles devront être adressé par mail (smdt.bad@gmail.com) au plus tard le vendredi 20 mars à 23h59.
Ensuite, les inscriptions devront être confirmées par le biais du règlement :

- par virement (voir rib sur fiche d'inscription)
- par chèque à l'ordre du BCSMT (à adresser à : Agnès SECHER - BADMINTON CLUB STE MAURE – 9 allée des Cerisiers – 37800 DRACHE).

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du règlement (privilégier le paiement par virement).

Le tarif des engagements est fixé à 5 € par participant.

Le tirage au sort sera effectué le samedi 21 mars 2020.
Tout forfait enregistré après le tirage au sort sera signalé à la ligue et non remboursé (sauf cas de force majeure justifié dans les 5 jours suivant le tournoi).
Les convocations seront envoyées par mail au plus tard le mardi suivant le tirage au sort.

En accord avec le Juge Arbitre, en cas de dépassement du nombre d'inscrits et dans d'impossibilité du respect de ce règlement, une liste d'attente sera établie par ordre d'arrivée des inscriptions (règlement compris) :

- Nous limiterons dans un premier temps à 5 joueurs par catégories et par club (premières lignes dans la feuille d'inscription).
- Date de paiement du virement ou cachet de la poste lors de l'envoi par courrier postal du règlement.

DROIT A L'IMAGE

Le joueur inscrit autorise tacitement l'utilisation de son image pour la communication du BCSMT STE MAURE. L'anonymat sera respecté sur toutes les photos prises pendant le tournoi qui pourraient être utilisées par le BCSMT. Le droit de retrait à l'image peut être demandé personnellement par mail à l'adresse smdt.bad@gmail.com.

CONTACTS

Adresse mail du club : smdt.bad@gmail.com

Mathieu POYANT : 06.88.89.67.71
Agnès SECHER : 06.31.84.84.72